

MAINTENIR ET ACTUALISER LES COMPETENCES D'ACTEUR DE PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE Industrie Bâtiment Commerce (MAC PRAP IBC)

Objectifs : Continuer à prévenir les troubles musculosquelettiques (TMS) et les accidents liés à l'activité physique en mettant en application ses compétences en matière de prévention et les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

Public visé : Acteur PRAP IBC titulaire du certificat PRAP

Pré-requis : Être titulaire d'un certificat PRAP en cours de validité délivré par une entité habilitée

Personne en situation de handicap : Nous consulter pour étudier la faisabilité et adapter les modalités de mise en œuvre.

Nombre de participants par session : 10 participants maximum.

Durée : 7 heures, en présentiel

Lieu : dans les locaux de l'entreprise cliente pour une formation intra-entreprise, dans les locaux prévus par l'organisme de formation pour une formation inter-entreprise.

Contenus / Thèmes abordés :

- Retour d'expérience
- Rappels et mises à jour sur :
 - o La prévention et les risques
 - o Le fonctionnement du corps humain et les atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
 - o L'observation et l'analyse de sa situation de travail, les améliorations et la remontée d'information.
 - o Les principes de sécurité et d'économie d'effort.
- Etude de cas

Profil du formateur : Formateur titulaire du certificat de Formateur PRAP délivré par l'INRS (en cours de validité).

Modalités et délais d'accès : Demandes d'informations par mail ou téléphone, avec réponse sous 48h ouvrées. Planification de la formation en fonction des disponibilités du client et du formateur.

Moyens pédagogiques :

- Méthodes : exposés, questionnements, échanges, exercices pratiques, études de cas, ...
- Supports pédagogiques variés : vidéo, photo, tableau, ...
- Matériel : support powerpoint, référentiels et documents INRS, matériels d'apprentissage dont charges inertes.

Modalités d'évaluation et de suivi :

Une évaluation formative est réalisée en cours de formation afin de s'assurer de la bonne compréhension et de préparer l'évaluation des acquis.

Une évaluation certificative est réalisée par le biais d'une mise en situation, selon la grille de certification des compétences d'acteur PRAP établie par l'INRS.

Un nouveau certificat d'Acteur PRAP est remis aux stagiaires ayant suivi la totalité de la formation et ayant satisfait aux épreuves certificatives.

La validité de ce certificat est fixée à 2 ans. La prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » tous les 24 mois avec réussite des épreuves certificatives.

Tarif : Nous consulter.